

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 472 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Les Pas Sages des Vignoles. (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 8.000 euros est attribuée à l'Association Les Pas Sages des Vignoles, 33 rue des Vignoles (20e) pour l'équipement en matériel informatique et d'enregistrement vidéo et d'une climatisation de la salle polyvalente. 2019-02340 / 185820.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Les Pas Sages des Vignoles la convention pluriannuelle jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO